

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2017

---oOo---

L'an deux mille dix-sept, le 8 septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES régulièrement convoqué et sur convocation du 1<sup>er</sup> septembre 2017, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe BÉNIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 12  
Nombre de pouvoirs : 5  
Quorum : 10  
Date de convocation et d'affichage : 01/09/2017  
Date d'affichage du compte-rendu : 18/09/2017

Étaient présents : Mesdames AUTISSIER, DESCHAMPS, FEUDÉ, GICQUEL et VITORIA et Messieurs BÉNIS, CADOU, MEYER, ROBINAULT, ROCHARD, SARLAT et TARDIF.

Madame Florence DENIAU	donne pouvoir à Madame Valérie AUTISSIER
Madame Antoinette DEPRESLE	donne pouvoir à Monsieur Stéphane ROCHARD
Monsieur Hervé BOURGOUIN	donne pouvoir à Madame Isabelle VITORIA
Madame Marie-Thérèse ROISAIN	donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe BÉNIS
Monsieur Dominique THÉBAULT	donne pouvoir à Madame Annick GICQUEL

Secrétaire de séance : Madame Isabelle VITORIA

### Délibérations

#### **OBJET N° 1-07-2017 :** Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2017, n'appelant pas d'observations, est adopté à l'unanimité.

#### **OBJET N° 2-07-2017 :** Mise en réseau des Bibliothèques : convention de partenariat

M. DURAND, Vice-Président de la CCBR délégué à la culture vient présenter le projet de convention de partenariat entre la commune et la CCBR au sujet de la mise en réseau des bibliothèques. Sur le plan informatique, il s'agit de la mise en place d'un logiciel professionnel et d'un portail internet ainsi que la mise à disposition de postes informatiques. Le volet documentaire porte sur le maintien des collections communales, la constitution de collections communautaires et le développement d'une politique d'acquisition concertée. Le fond actuel de Hédé est de 4 000 ouvrages. Avec la mise en réseau, les habitants auront accès à 70 000 ouvrages. Les services et les animations seront davantage déclinés tandis qu'une politique budgétaire adaptée sera adoptée. Le plan pluriannuel d'investissement devrait être de 250 000 €. Enfin, les ressources humaines seront adaptées à cette mise en réseau. Ce projet, prévu pour la fin 2018, début 2019 verra une harmonisation des recettes d'inscription qui resteront communales. Gratuit pour les moins de 18 ans, la carte d'adhésion permettra un volume de prêt plus important. Il est à noter que le système d'aide départementale aux bibliothèques municipales va bientôt se traduire par un désengagement vers les communes au profit des organisations intercommunales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention avec la CCBR et à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **OBJET N° 3-07-2017 :** Cartographie des cours d'eau

La commune de Hédé-Bazouges, dont le territoire fait partie du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Rance, Frémur, baie de Beaussais, a achevé ses inventaires de zones humides, qui ont été validés par la Commission Locale de l'Eau du SAGE. Toutefois, l'inventaire des cours d'eau nécessitait des compléments d'inventaires, réalisés par le Syndicat du Linon, et validés par le groupe communal en charge des inventaires bocagers et cours d'eau. M. Yannick JEGO, technicien du Syndicat, vient présenter la cartographie réactualisée des cours d'eau. M. JEGO présente les 15 points de contrôle réalisés sur Hédé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'inventaire des cours d'eau réalisé.

#### **OBJET N° 4-07-2017 :** Groupement de commande : désignation des membres de la CAO

Par délibération n° 08-06-2017 du 4 juillet 2017, le conseil municipal a autorisé la signature de la convention de groupement de commandes pour l'acquisition de véhicules électriques, bornes de rechargement et matériels électriques d'entretien des espaces verts. La convention de groupement de commandes prévoit que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement est constituée dans les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales, c'est-à-dire qu'elle est composée d'un représentant (titulaire et suppléant) de la Commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement élu parmi ses membres ayant voix délibérative. Il convient donc de désigner un titulaire et un suppléant, issus de la CAO communale pour siéger à la CAO du groupement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de groupement de commandes « matériels électriques » ;

désigne pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement en qualité de titulaire, M. Jean-Christophe BÉNIS et en qualité de suppléant : Mme Janine FEUDÉ ; donne délégation au maire pour la passation et la signature de tout avenant à la convention de groupement de commandes ; autorise M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

-----  
**OBJET N° 5-07-2017 : Charte de gouvernance voirie**

Dans le cadre de l'exercice de la compétence "création ou aménagement et entretien de voirie" par la communauté de communes, et pour pouvoir exercer celle-ci, il est proposé de mettre en place une charte de gouvernance voirie. Cette charte a pour objet de définir les modalités de collaboration entre les 27 communes et la communauté de communes Bretagne romantique et dans le respect des légitimités de chacun. Les principes affirmés dans cette charte intègrent la double échelle des collectivités concernées : les communes, garantes de la proximité et en prise directe avec les réalités locales, et la communauté de communes Bretagne romantique, garante de l'aménagement cohérent et solidaire du territoire de la communauté de communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la charte de gouvernance voirie et autorise M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

-----  
**OBJET N° 6-07-2017 : CCBR : Modification des statuts**

En application de la loi NOTRe, le conseil communautaire, en date du 20 octobre 2016, a voté la modification des statuts de la CCBR pour se mettre en conformité avec les dispositions de cette loi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les services du contrôle de légalité de la préfecture ont indiqué qu'il n'était pas possible, en l'état, d'arrêter les nouveaux statuts de la CCBR au motif qu'une même compétence (voirie) ne peut se trouver à deux niveaux à la fois (compétence optionnelle et facultative) et que la compétence voirie est insécable, c'est-à-dire qu'il est impossible de scinder la compétence entre l'investissement et le fonctionnement. D'autre part, la compétence GEMAPI (GESTION des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et la compétence Création et Gestion de Maisons de Services doivent être prises au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Enfin, la compétence Assainissement Non-Collectif doit être déclarée facultative et non pas optionnelle.

Le 6 juillet 2017, le conseil communautaire a de nouveau délibéré sur une nouvelle modification des statuts de la CCBR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ; modifie, en conséquence, les statuts de la communauté de communes Bretagne Romantique ; et autorise M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

-----  
**OBJET N° 7-07-2017 : Approbation du rapport de la CLECT « Promotion du tourisme » et coût du service ADS**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 28 juin 2017 au sujet des transferts de charges liées au transfert de la compétence « Promotion du tourisme » et au coût du service ADS pour l'exercice 2016. Afin de valider le montant des attributions de compensations 2017 entre la CCBR et les communes membres, il convient que l'ensemble des conseils municipaux délibèrent pour approuver ce rapport.

Concernant le coût du service ADS (Autorisations des Droits du Sol), la commune prend en charge 60%, ce qui revient à 3 165.85 € pour 51 actes d'urbanisme pour l'année 2016. Concernant le service Promotion du Tourisme, il s'agit de calculer la participation à la prise en charge communautaire de l'office de tourisme de Combourg. En tenant compte de l'attribution de compensation du Service Départemental d'Incendie et de Secours, le montant total de l'attribution de compensation pour Hédé-Bazouges est de 31 011.74 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 28 juin 2017 ainsi que le montant des charges nettes transférées par les communes membres à la communauté de communes au titre du transfert de la compétence « Promotion du tourisme » et du coût du service ADS pour l'exercice 2016.

-----  
**OBJET N° 8-07-2017 : Convention SMICTOM pour la récolte de papiers bureautiques**

M. le Maire présente le projet de convention avec le SMICTOM qui vise à régir les conditions de collecte de papiers bureautiques. Rendue obligatoire par un décret du 10 mars 2016 dans le cadre de la loi de transition énergétique, cette collecte permettra une diminution de la production de déchets et place la commune en position exemplaire au regard des actions menées au niveau environnemental.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention avec le SMICTOM et à signer tout document relatif à cette affaire.

-----  
**OBJET N° 9-07-2017 : Convention ENGIE pour l'installation d'un équipement de télérelevé**

M. le Maire présente le projet de convention avec ENGIE concernant les travaux pour l'installation d'un équipement de télérelevé sur le toit de la mairie dans le cadre du développement des compteurs communicants GAZ.

Le Conseil Municipal, avec **16 voix POUR et 1 CONTRE**, autorise M. le Maire à signer la convention avec GRDF et à signer tout document relatif à cette affaire.

-----

**OBJET N° 10-07-2017 : Convention d'utilisation de la salle Agora par l'association HAYDE MUSIK**

Ce point est désinscrit de l'ordre du jour.

**OBJET N° 11-07-2017 : Convention d'utilisation de la salle du gîte avec l'association LA-FA-MI**

Mme DESCHAMPS présente le projet de convention avec l'association LA-FA-MI qui vise à définir les conditions d'utilisation de la salle du gîte dans le cadre de cours de musique dispensés par l'association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention avec l'association LA-FA-MI et à signer tout document relatif à cette affaire.

**OBJET N° 12-07-2017 : Recrutement d'un vacataire pour les TAP**

M. le Maire présente les éléments qui amènent la commune à recruter un vacataire pour l'activité dessin dans le cadre des TAP. L'association Fêt'Arts ne souhaitant plus salarier un animateur, la Commune, au vu de ses besoins, soit salarier l'animateur pour des vacances hebdomadaires durant les périodes scolaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à recruter un vacataire du 11 septembre 2017 au 6 juillet 2018, fixe la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 24.6 €, inscrit au budget les crédits nécessaires et autorise M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

➤ **M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune n'a pas préempté les biens ci-dessous :**

- Déclaration d'intention d'aliéner « consorts BAUDOIN / LELIEVRE » : bien cadastré 020 D n°308, 469, 470, 471, 473, à la Thréhonais– surface totale 3 213 m<sup>2</sup> (bâti)
- Déclaration d'intention d'aliéner « CHOBLET / CAUDAL » : bien cadastré A n°290 et 294 à La Lande es Glets– surface totale 645 m<sup>2</sup> (bâti)
- Déclaration d'intention d'aliéner « consorts VERGER et GUILLEMER / XXX » : bien cadastré A n°56 au 6, rue de l'Abbaye– surface totale 358 m<sup>2</sup> (bâti)
- Déclaration d'intention d'aliéner « DE JESUS-RODRIQUES-SERRALTA / XXX » : bien cadastré A n°788 p et 790, à la Ville Neuve– surface totale 1 000 m<sup>2</sup> (non-bâti)
- Déclaration d'intention d'aliéner « MAUDET / XXX » : bien cadastré D n°1280 et 1282 à la Tremblais– surface totale 1 701 m<sup>2</sup> (bâti)
- Déclaration d'intention d'aliéner « SCI / GIRARD » : bien cadastré A n°494 et 497, rue des Doves– surface totale 412 m<sup>2</sup> (bâti)
- Déclaration d'intention d'aliéner « LE GONIDE-DAUFIN / ROBERT-BRIOT » : bien cadastré B n°397 et 398 au 21 rue de la Retenue– surface totale 991 m<sup>2</sup> (bâti)

➤ **M. le Maire informe le Conseil que la Commune a effectué les dépenses suivantes :**

N°	Objet de la consultation	Nom de l'entreprise	Offre de prix retenue TTC
1	Débouchage Réseau EU - Presbytère	35 ASSAINISSEMENT	156,00 €
2	Dépannage enceinte amplifiée	SOLUTION - Vezin le Coquet	308,70 €
3	Panier ramequin-Chariot cantine	SBCP La Chapelle des Fougeretz	946,98 €
4	Topographie complémentaire Amgt des rues	QUARTA Cesson	1 134,00 €
5	Aspirateurs école publique	ORAPI MELESSE	384,92 €
6	Filets de Football	ID-PUB - VITRE	196,80 €

**Questions diverses**

**M. le Maire informe le Conseil des points suivants :**

- Les résultats de l'enquête de recensement de l'INSEE fait état d'une population de 2149 habitants.
- M. le Maire donne lecture du courrier de la Fondation du Patrimoine remerciant la commune pour sa participation financière au travers de son adhésion.
- La commune va accueillir plusieurs stagiaires de la CCBP et de la MFR de St Grégoire au service technique.
- Le jeudi 21 septembre, à 20h30, au restaurant municipal, aura lieu une réunion publique au sujet de l'aménagement des rues de Hédé.
- Le mardi 26 septembre, à 18h30, dans le cadre des journées européennes du patrimoine, se tiendra une conférence au Mille Club sur le système hydraulique et la vie quotidienne au fil des écluses, organisée par la Région Bretagne.
- Les travaux de la nouvelle gendarmerie commenceront début octobre. Il y aura une réunion de chantier tous les lundis.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 14 septembre 2017 à 20h30. Les convocations et l'ordre du jour sont distribués aux conseillers présents. Les conseillers absents recevront leurs documents par voie postale.
- La séance prend fin à 23h00.

